

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE
n° 104 (1^{er} octobre au 31 décembre 2006)

Direction des affaires générales et de l'équipement

**Décision portant déclassement du domaine public de l'Etat et
désaffectation d'un ensemble immobilier inscrit au tableau
général des propriétés de l'Etat (Vaucresson)**

DAGE 2006 SDAIL/04-12-2006

NOR : *JUS G 0660100S*

- 4 décembre 2006 -

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L 2111-1, L.211-2, L.2141

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : Est déclassé du domaine public de l'Etat, l'ensemble immobilier sis à Vaucresson – 54, rue de Garches, d'une superficie de 15 360 m² (parcelle cadastrée AL n° 0183) inscrit au tableau général des propriétés de l'Etat sous le numéro 922 00551 51206 et affecté à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

ARTICLE 2 : La désaffectation de l'ensemble immobilier désigné à l'article 1^{er} prendra effet au plus tard le 1^{er} octobre 2008.

ARTICLE 3: Le Directeur de l'administration générale et de l'équipement du ministère de la Justice est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au bulletin officiel du ministère de la Justice.

Fait à Paris, le 4 décembre 2006

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et pour le directeur de l'administration
générale et de l'équipement, empêché,

Le sous-directeur de l'action immobilière et de la logistique

Alain MARC